

JUIN 2025

Livre Blanc AprovaLL et indueD

Maximiser vos évaluations anti-corruption en déployant des parcours de manière automatique



Un contexte toujours d'actualité

L'évaluation du risque de corruption des fournisseurs est devenue cruciale dans un environnement économique dynamique où le sourcing de nouveaux partenaires présente des enjeux éthiques majeurs. L'analyse des panels de tiers existants exige également une évaluation précise des risques de corruption. Cependant, la mesure seule, sans action concrète, reste stérile.

L'intégration d'une solution de TPGRC (Third Party Governance Risk & Compliance) associée à des métriques pertinentes sur l'anti-corruption donne tout leur sens aux évaluations en automatisant à la fois le processus d'évaluation et la gestion des relations avec les tiers, notamment par la collecte de documents et le déploiement de questionnaires ciblés. Aprovall enrichit cette approche en déployant un processus complet d'alertes et de recommandations pour la gestion des fournisseurs, du sourcing à l'offboarding.



Evaluation Initiale



Onboarding

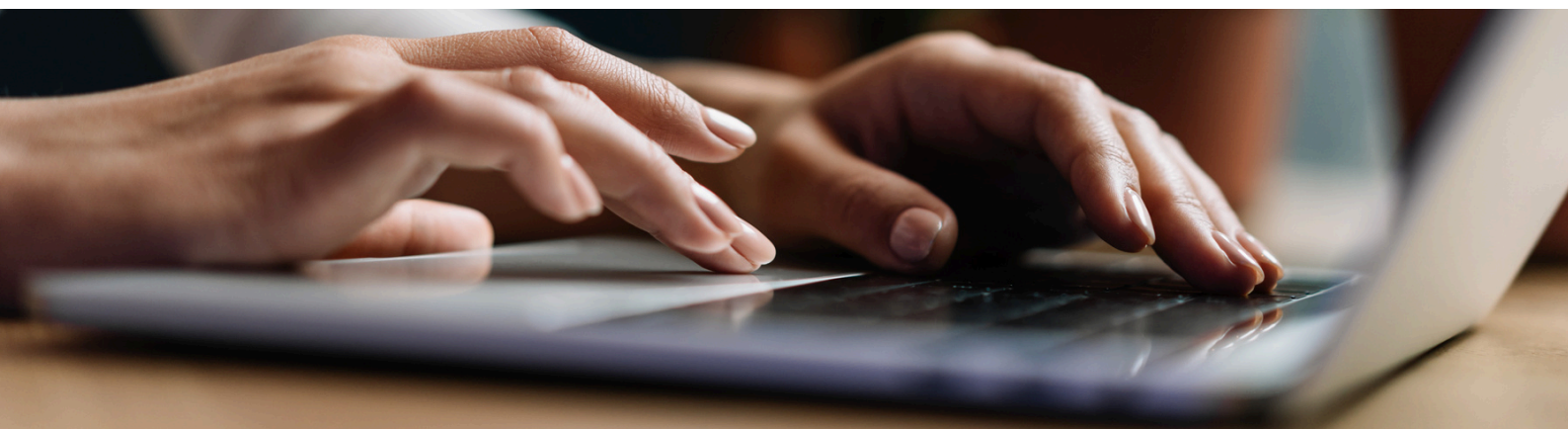


Ongoing Monitoring



Offboarding

1. Pourquoi la conformité anti-corruption est devenue un enjeu majeur
2. Rappel de la loi Sapin 2 et de ses exigences sur les tiers
3. Les spécificités du Know Your Supplier (KYS)
4. Cartographie des risques et identification des tiers fournisseurs
5. Critères d'évaluation des tiers dans le cadre de la loi Sapin 2
6. Les indicateurs anti-corruption à mesurer dans une solution TPRM
7. Articuler les scores anti-corruption avec les autres risques tiers
8. Le parcours d'évaluation anti-corruption dans un dispositif TPRM
9. Concrètement, quels types de parcours mettre en place en fonction de la cartographie des risques de vos fournisseurs ?
10. Comment rendre les mesures anti-corruption réellement opérationnelles ?
11. Comment AprovaLL & indueD maximisent l'évaluation des tiers dans le cadre de la loi Sapin 2 ?
12. Découvrez comment Antin Résidences maximise son programme anti-corruption avec AprovaLL et indueD ?



1

Pourquoi la conformité anti-corruption est devenue un enjeu majeur

La lutte contre la corruption ne relève plus uniquement d'un impératif éthique. Elle s'impose désormais comme un enjeu stratégique pour les entreprises. Pressions réglementaires accrues, attentes croissantes des parties prenantes, multiplication des contrôles et intensification des sanctions : les organisations ne peuvent plus se permettre de naviguer à vue sur ce sujet.



Parmi les dispositifs phares qui encadrent cette exigence de transparence, la loi Sapin 2 occupe une place centrale. Elle a marqué un tournant pour les entreprises françaises en introduisant l'obligation d'évaluer leurs partenaires commerciaux et, en particulier, leurs tiers fournisseurs. Car c'est souvent par ce maillon que les risques de corruption s'infiltrent : mauvaise connaissance du fournisseur, absence de traçabilité des engagements, ou simple négligence dans l'analyse des signaux faibles.

Dans ce contexte, les directions conformité, juridiques et achats doivent composer avec une équation complexe : répondre aux exigences de la réglementation tout en préservant la fluidité des opérations et des relations commerciales. C'est là que les solutions de TPRM (Third Party Risk Management) entrent en jeu.

En structurant, automatisant et fiabilisant les processus d'évaluation, ces plateformes permettent de transformer une contrainte réglementaire en levier de pilotage des risques. Elles offrent aux entreprises une vision claire, continue et documentée de la conformité de leurs tiers. Un changement de paradigme qui dépasse le simple « contrôle » pour aller vers une gestion proactive, et souvent prédictive, des risques de corruption.

2

Rappel de la loi Sapin 2 et de ses exigences sur les tiers

Adoptée en 2016, la loi Sapin 2 a pour ambition de renforcer la transparence, l'éthique et la lutte contre la corruption dans les entreprises françaises. Elle impose, entre autres, aux entreprises de plus de 500 salariés et réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires de mettre en place un programme de prévention de la corruption.

Deux obligations concernent directement les tiers : la réalisation d'une **cartographie des risques** et la mise en œuvre d'une **procédure d'évaluation des tiers** (clients, fournisseurs, partenaires). L'objectif est clair : détecter les risques de corruption potentiels en amont, avant qu'ils ne deviennent un problème opérationnel ou juridique.



La loi n'impose pas de méthodologie unique, mais elle exige que les dispositifs soient formalisés, proportionnés, traçables et régulièrement mis à jour. En cas de contrôle par l'AFA (Agence Française Anticorruption), l'entreprise doit être en mesure de prouver la réalité et la robustesse de son dispositif.



Selon le rapport d'activité 2023 de l'Agence française anticorruption (AFA), 92 % des entreprises concernées déclarent avoir mis en œuvre une ou plusieurs de ces mesures, contre 70 % en 2020, témoignant d'une progression significative.

→ Transparency France International+5Agence Française Anticorruption+5Home | Foley Hoag+5

Par ailleurs, une enquête de 2024 révèle que 57 % des entreprises répondantes indiquent avoir instauré l'ensemble des mesures prévues à l'article 17 de la loi Sapin II. Ces mesures incluent notamment la cartographie des risques, le code de conduite, le dispositif d'alerte interne et les procédures d'évaluation des tiers.

→ Home | Foley Hoag+1Agence Française Anticorruption+1

Cependant, des défis subsistent, en particulier concernant l'évaluation de l'intégrité des tiers, identifiée par 49 % des entreprises comme la mesure la plus difficile à mettre en œuvre. La cartographie des risques de corruption et les contrôles comptables anticorruption sont également perçus comme complexes par respectivement 29 % et 28 % des entreprises.

→ Medef+2Home | Foley Hoag+2Agence Française Anticorruption+2

3

Les spécificités du Know Your Supplier (KYS)

Le KYS – Know Your Supplier – s’inscrit dans la logique du KYC, mais il présente des spécificités liées à la nature des relations fournisseurs. Contrairement aux clients, les tiers fournisseurs sont souvent nombreux, très divers en taille, en pays d’origine, en fréquence de collaboration et en criticité pour l’activité.

Cette diversité rend l’exercice plus complexe : il faut pouvoir analyser une multitude de profils, parfois avec peu d’informations disponibles, dans des contextes réglementaires différents. La vérification documentaire, les échanges d’informations, la consolidation des données et leur mise à jour sont autant de défis à relever.



Le KYS ne se limite pas à la collecte de documents réglementaires. Il doit intégrer une **analyse de risque contextualisée** : secteur d’activité, exposition géographique, liens capitalistiques, antécédents, etc. C’est pourquoi il gagne à être porté par une solution TPRM capable d’automatiser une partie de cette analyse et de déclencher les bons niveaux d’investigation selon les cas.

4

Cartographie des risques et identification des tiers fournisseurs

La cartographie des risques est une exigence structurante de la loi Sapin 2. Elle permet d'identifier les zones de vulnérabilité dans les opérations de l'entreprise, en tenant compte de ses métiers, de ses zones géographiques d'intervention et des types de tiers impliqués.

L'enjeu est de pouvoir répondre à une question simple : **quels fournisseurs représentent un risque significatif en matière de corruption ?** Pour cela, il est nécessaire de recenser tous les tiers, de les classer selon leur criticité, leur exposition géographique et leur rôle dans la chaîne de valeur.

Cette cartographie doit être revue régulièrement, notamment en cas de changement d'activité, d'élargissement du panel fournisseurs ou de contexte géopolitique évolutif. L'intégration d'une solution TPRM permet de centraliser ces données, d'en automatiser la mise à jour et d'alimenter une vision dynamique du risque tiers.



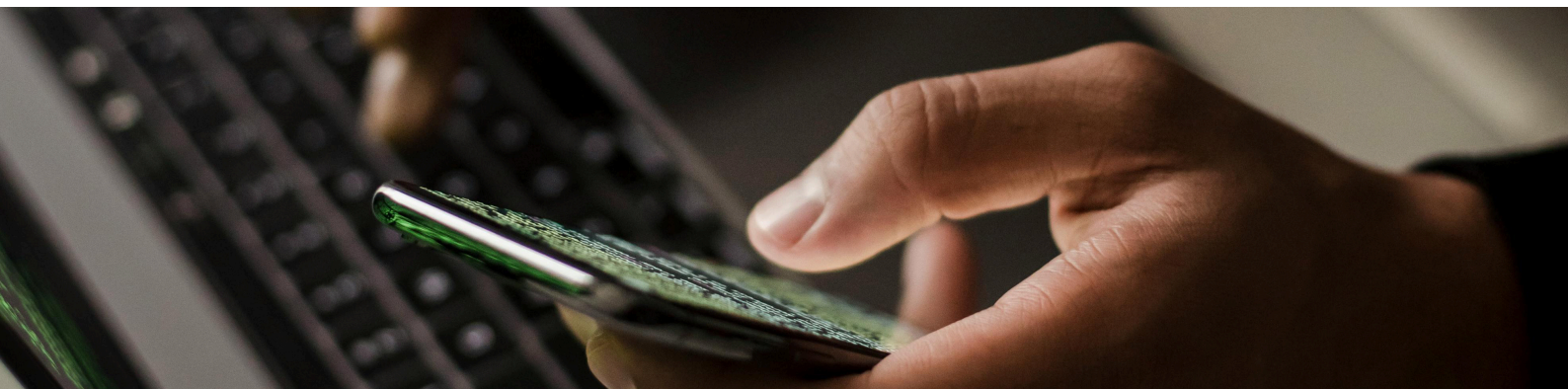
5

Critères d'évaluation des tiers dans le cadre de la loi Sapin 2

L'évaluation des tiers doit être fondée sur une analyse raisonnée des risques. Les critères à prendre en compte ne sont pas normés, mais certaines dimensions sont devenues des standards dans les démarches de conformité :

- Le **pays d'implantation** du tiers, avec des référentiels comme l'indice de perception de la corruption (CPI) de Transparency International.
- Le **secteur d'activité**, certains étant plus exposés à des pratiques corruptives (BTP, énergie, armement...).
- Les **liens capitalistiques ou politiques**, notamment les personnes politiquement exposées (PPE).
- L'**historique de conformité**, les alertes ou incidents passés, les litiges connus.

L'analyse doit également tenir compte du **rôle du fournisseur** dans l'activité de l'entreprise : un partenaire stratégique ou en contact avec des décideurs publics sera évalué avec plus d'attention. L'outil TPRM permet ici de standardiser l'évaluation, de fiabiliser les données et de générer automatiquement des alertes en fonction des seuils définis.



6

Les indicateurs anti-corruption à mesurer dans une solution TPRM

L'un des apports majeurs d'une solution TPRM est sa capacité à transformer des données brutes en indicateurs de risque concrets, actionnables et comparables. Pour évaluer les risques de corruption, plusieurs scores peuvent être calculés automatiquement à partir d'informations internes et de sources externes.

Parmi les plus utilisés, on retrouve :

- Le **score pays**, fondé sur des indices comme le CPI (Corruption Perception Index) ou les données de la Banque mondiale.
- Le **score secteur**, basé sur l'exposition historique de certains domaines à des pratiques à risque.
- Le **score fournisseur**, qui agrège des éléments comme la taille, l'ancienneté, les incidents passés ou les red flags recensés.
- Le **score comportemental**, qui s'appuie sur la qualité des échanges, la complétude des réponses, ou encore la fréquence des incohérences.
- Le **score d'engagement**, qui mesure la volonté du tiers à collaborer dans les démarches de conformité.

Ces indicateurs permettent d'objectiver les décisions, de déclencher les bons workflows et de mieux documenter les arbitrages en cas de contrôle.

7

Articuler les scores anti-corruption avec les autres risques tiers

La corruption n'est qu'un pan du risque tiers. Aujourd'hui, les entreprises font face à des exigences multiples : cybersécurité, ESG, devoir de vigilance, continuité d'activité... Il devient alors indispensable d'adopter une approche globale de l'évaluation des partenaires.

L'intérêt d'un TPRM est de regrouper dans un même environnement l'ensemble des dimensions de risque. L'analyse anti-corruption peut ainsi être croisée avec d'autres signaux faibles, comme un manque de transparence sur les pratiques sociales, un retard dans la remise de documents ou une exposition à un fournisseur à risque cyber.



Cette vision intégrée évite les silos, favorise les décisions éclairées et permet de mieux prioriser les efforts de contrôle. Elle permet également d'alimenter une cartographie des risques plus riche et évolutive, en tenant compte de la réalité du terrain.

8 Le parcours d'évaluation anti-corruption dans un dispositif TPRM

Tous les fournisseurs ne présentent pas le même niveau de risque. Il est donc essentiel de construire des parcours différenciés selon leur profil, leur criticité et leur exposition. C'est l'un des principes clés d'un TPRM performant.

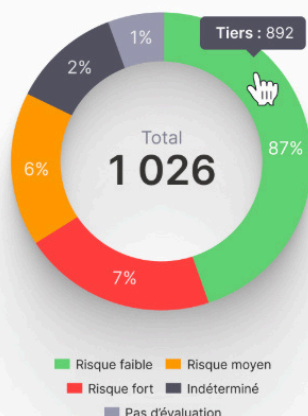
Par exemple :

- Un fournisseur local, peu stratégique, sans exposition internationale, peut faire l'objet d'un contrôle allégé basé sur l'auto-déclaration.
- Un fournisseur stratégique opérant dans un pays à haut risque sera soumis à une évaluation renforcée : collecte de documents, vérification croisée avec des bases externes, validation par la direction conformité.

L'outil TPRM permet d'automatiser cette logique de scénarios : selon les critères du tiers, le bon niveau d'évaluation est déclenché. Les étapes sont tracées, les pièces sont centralisées et les validations sont documentées. Résultat : un dispositif solide, mais proportionné.

indueD Transparency Défaillance D&B ESG

Score compliance

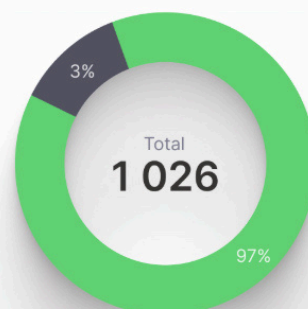


Scores complémentaires

☒ Pays ☐ Activité ☐ Personnes politiquement exposées ☐ Sanctions ☐ Presse négative

Toutes les rubriques (2419)

■ Risque faible (996)
■ Indéterminé (30)



Ce tableau partage des exemple de type de risques et les actions à activer via la solution de TPRM

Typologie de fournisseurs	Classification achats	Exposition au risque de corruption	Parcours d'évaluation anti-corruption recommandé
Fournisseur local non stratégique (ex : prestations ponctuelles, services de proximité)	Kraljic : Non critique / ABC : C	Faible	Auto-déclaration simplifiée • Vérification d'identité légale • Archivage documentaire minimal
Fournisseur courant / récurrent (ex : prestataires de services BtoB, transport, informatique)	Kraljic : Levier / Pareto : 80/20	Modérée	Questionnaire standardisé • Collecte de documents obligatoires • Contrôle sur bases officielles (URSSAF, RNE, etc.)
Fournisseur stratégique à fort impact (ex : partenaire clé, long terme, ou technologique)	Kraljic : Stratégique / ABC : A	Elevée	Questionnaire détaillé • Scoring multi-critères (pays, secteur, comportement) • Revue juridique • Suivi annuel renforcé
Fournisseur en pays à risque ou zone géopolitiquement instable (même pour des montants faibles ou ponctuels)	Tous segments	Très élevée	Due diligence complète • Vérification contre listes de sanctions et bases internationales • Rapport de conformité à valider
Fournisseur intermédiaire / agent commercial (tiers avec représentation, intermédiation ou influence potentielle sur des marchés publics)	Kraljic : Critique / ABC : A ou B	Critique	Parcours spécifique "tiers sensibles" • Revue des bénéficiaires effectifs • Clause contractuelle anti-corruption • Revue direction compliance
Fournisseur occasionnel hors zone OCDE (ex : projet unique dans un pays à faible gouvernance)	Kraljic : Tactique / ABC : B	Modérée à élevée	Auto-évaluation ciblée • Vérification pays & secteur • Archivage pour audit

9

Concrètement, quels types de parcours mettre en place en fonction de la cartographie des risques de vos fournisseurs ?

Fournisseurs locaux, peu engageants, sans contact avec des acteurs publics, dans des zones à faible risque	Faiblement risqué	Auto-déclaration simplifiée • Contrôle de base (identité, Kbis) • Archivage standard
Fournisseurs réguliers ou intermédiaires, sans historique de non-conformité mais dans des secteurs modérément exposés	Risqué	Questionnaire standardisé • Contrôle documentaire élargi • Vérification de l'absence de sanctions • Screening de niveau 1
Fournisseurs stratégiques, internationaux ou opérant dans des secteurs à risque élevé (BTP, énergie...)	Fortement risqué	Questionnaire approfondi • Scoring multicritères • Revue par les achats et conformité • Screening de niveau 2
Intermédiaires influents, fournisseurs dans des pays classés à haut risque de corruption ou avec signaux d'alerte identifiés	Critique	Due diligence renforcée • Investigation complémentaire • Validation par la direction • Plan de suivi renforcé • Screening de niveau 2 • Contrôle sur site

10

Comment rendre les mesures anti-corruption réellement opérationnelles ?

Mettre en place une politique anti-corruption ne suffit pas : encore faut-il qu'elle soit réellement appliquée au quotidien. Trop souvent, la conformité reste cantonnée à un cadre théorique ou documentaire, déconnectée des réalités du terrain. Pour être véritablement efficace, elle doit s'inscrire dans les processus métiers, s'appuyer sur des outils adaptés et bénéficier d'une gouvernance claire et engagée.

C'est précisément ce qu'un dispositif de gestion des tiers (TPRM - Third Party Risk Management) permet de concrétiser. En intégrant les enjeux de conformité dans les interactions avec les fournisseurs, partenaires et sous-traitants, **il transforme les obligations réglementaires en leviers d'action.**

Un TPRM opérationnel permet notamment de :

- **Automatiser les tâches répétitives**, telles que les relances, les notifications ou les affectations, pour gagner en efficacité et en rigueur dans le suivi ;
- **Centraliser tous les éléments de preuve**, qu'il s'agisse de documents collectés, d'étapes de validation ou d'historiques d'échanges, afin d'assurer une traçabilité complète et exploitable ;
- **Générer des alertes et indicateurs en temps réel**, pour détecter rapidement les écarts ou les situations à risque, et y répondre de manière ciblée ;
- **Faciliter les audits et les contrôles**, en fournissant une vision claire et structurée de l'ensemble des actions entreprises, preuves à l'appui.

Ce pilotage structuré et digitalisé transforme la conformité en un processus vivant, évolutif et ancré dans le quotidien des équipes. L'entreprise passe ainsi d'une logique de contrôle a posteriori à une gestion proactive et continue du risque de corruption. Elle renforce sa capacité à anticiper, à démontrer sa conformité à tout moment, et à sécuriser durablement ses relations d'affaires.

11

Comment AprovaLL & indueD maximisent l'évaluation des tiers dans le cadre de la loi Sapin 2 ?



Maîtriser la conformité tiers de bout en bout : l'alliance indueD & AprovaLL

Dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, les entreprises doivent s'assurer que leurs tiers sont conformes, en particulier sur les enjeux de corruption, d'éthique et de réputation. C'est dans cette optique qu'AprovaLL intègre la solution indueD pour proposer un **processus de conformité fluide et automatisé**.

Tout commence par des **critères d'enclenchement** définis selon vos politiques internes (montant du contrat, pays, nature du fournisseur, etc.). Dès que ces conditions sont remplies, le screening du tiers est lancé via **indueD**, qui attribue un **score de conformité** : faible, moyen ou fort.

En cas de risque identifié, la plateforme **AprovaLL active automatiquement un formulaire anti-corruption** adapté. Ce questionnaire permet de recueillir des informations clés sur le fournisseur, afin de procéder à une évaluation plus fine.

Les réponses sont ensuite **scorées** pour déterminer un **niveau de maturité anticorruption**. Ce score alimente la **prise de décision interne** avec trois issues possibles : validation sans réserve, validation avec réserve, ou rejet.

L'ensemble du processus est **documenté, traçable et adapté au niveau de risque**, permettant à vos équipes de se concentrer sur l'analyse, et non sur les tâches administratives.



L'intégration d'indueD à la plateforme AprovaLL transforme la gestion du risque de conformité en un processus fluide, automatisé et centralisé. Grâce à l'analyse KYC/KYB enrichie, aux scores de conformité dynamiques et à des workflows personnalisables, les entreprises sécurisent leur chaîne d'approvisionnement, optimisent leurs décisions et renforcent leur conformité réglementaire tout en réduisant la charge opérationnelle sur l'ensemble du cycle de vie fournisseur.

**Sandra Cikic | Product Manager
Compliance | Altares D&B**



Un double bénéfice : rigueur et gain de temps

Grâce à cette intégration, vous combinez la puissance d'un outil de screening international à un pilotage opérationnel de vos processus internes. Vous sécurisez vos relations avec les tiers tout en simplifiant vos démarches de conformité.



Avec indueD et AprovaLL, vous passez d'une logique réactive à une conformité anticipée, pilotée et harmonisée.

12

Découvrez comment Antin Résidences maximise son programme anti-corruption avec AprovaLL et indueD

”

L'intégration d'indueD à la plateforme AprovaLL transforme la gestion du risque de conformité en un processus fluide, automatisé et centralisé. Grâce à l'analyse KYC/KYB enrichie, aux scores de conformité dynamiques et à des workflows personnalisables, les entreprises sécurisent leur chaîne d'approvisionnement, optimisent leurs décisions et renforcent leur conformité réglementaire tout en réduisant la charge opérationnelle sur l'ensemble du cycle de vie fournisseur.

**Antoine Beaume-Dessertaine - Directeur
du contrôle interne et de la conformité |
Antin Résidences**



groupe **Arcade-vyv**

AprovaLL

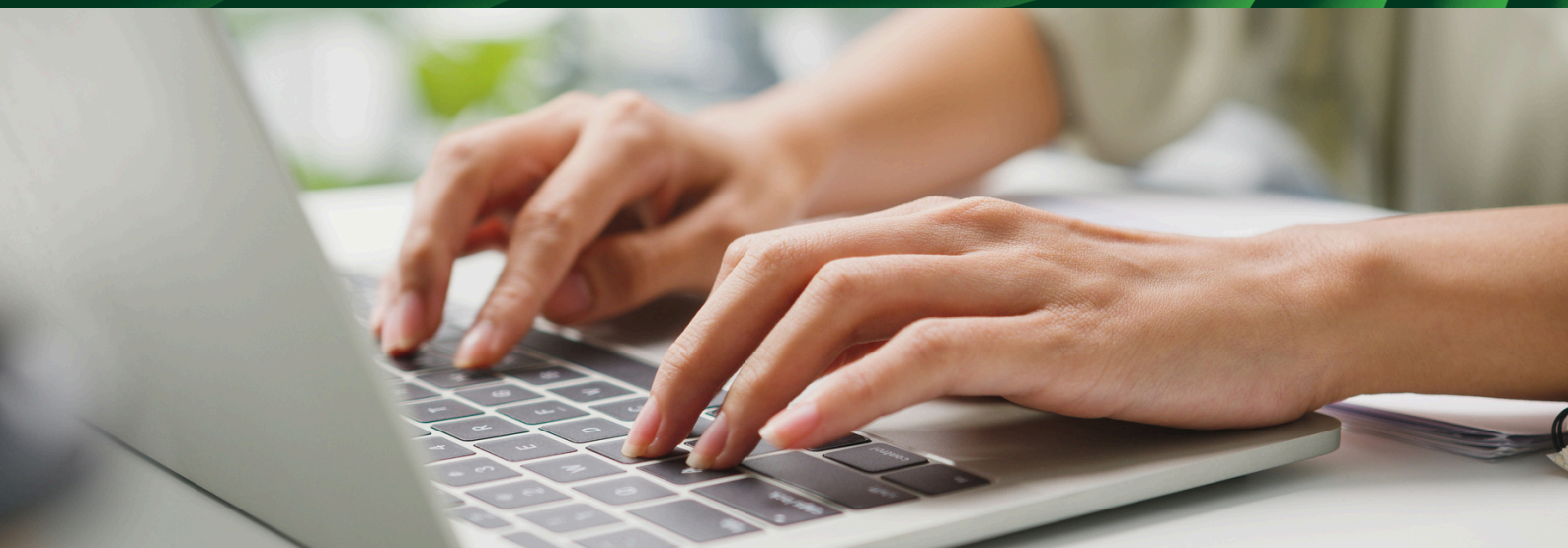
AprovaLL, est un leader européen des logiciels de gouvernance, de gestion des risques et de conformité des tiers (TPGRC) .

Grâce à sa plateforme AprovaLL360, ses clients bénéficient de l'ensemble des évaluations et des informations nécessaires tout le long du cycle de vie des relations avec leurs tiers, assurant leur conformité, la protection de leurs actifs et de leur réputation dans un environnement de plus en plus complexe et contraignant.

Pour en savoir plus, visitez www.aprovaLL.com.



Nos engagements



Pour aller plus loin

REG VANTAGE

Quelques chiffres clés sur les Compliance Officer. Regavantage, le cabinet de conseil en conformité, a investigué plus de 600 professionnels dans la conformité sur leurs enjeux de Compliance Officer.

49%

envisagent une *évolution* hors conformité à *court ou moyen terme*

63%

considèrent que *la conformité* est au service *du business*

72%

estiment que *le métier* est de plus en *plus complexe*

60%

n'ont pas prévu d'*augmenter* leur équipe en 2025

56%

n'*accélèrent pas* l'adoption d'outils pour des *raisons de budget*

40%

se déclarent *très enthousiastes* à l'idée d'*utiliser l'IA*

33%

estiment que le cadre réglementaire *flou* est le premier *frein* à l'*IA*

[Lien vers le site internet](#)

L'étude met en lumière les principaux défis et perceptions des compliance officers.

Une majorité (72%) estime que leur métier devient de plus en plus complexe.

Si 63% considèrent que la conformité est désormais au service du business, près de la moitié (49%) envisagent malgré tout une évolution professionnelle hors conformité à court ou moyen terme.

Les ressources restent limitées : 60% n'ont pas prévu d'augmenter leur équipe en 2025 et 56% freinent l'adoption d'outils pour des raisons budgétaires. **Concernant l'intelligence artificielle, 40% des professionnels se montrent enthousiastes** à l'idée de l'utiliser, mais 33% soulignent que l'absence de cadre réglementaire clair constitue le principal frein à son déploiement.